GRAINE D'ID

Association Loi 1901

17 rue des primevères

85000 LA ROCHE-SUR-YON

SIRET : 402 236 103 00022 – APE : 9499Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

SOFAC AUDIT
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Rennes
32 rue de la Vrière – BP 44414
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

GRAINE D'ID
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GRAINE D'ID relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Changement de méthodes comptables » qui expose les incidences sur les comptes annuels des changements de méthodes comptables liés à l'application du règlement de l'ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable au 1er janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise liée à la pandémie de COVID-19 créée des conditions particulières pour la préparation de l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et de travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Référentiel comptable applicable**

L'annexe décrit le référentiel comptable applicable à votre association, en particulier le règlement de l'ANC 2018-06. Cette nouvelle règlementation comptable est entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Nous nous sommes assurés de la correcte prise en compte de ce nouveau cadre comptable dans ses aspects les plus significatifs et de ses conséquences sur la présentation des comptes annuels de l'exercice, notamment en ce qui concerne les changements de méthodes comptables décrits-ci-dessus.

- **Concours publics et subventions d'exploitation**

Nous nous sommes assurés de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes en lien avec les mécanismes comptables des subventions reçues par votre association. Nous avons notamment contrôlé la correcte comptabilisation des subventions, tant au niveau des flux figurant au compte de résultat que des soldes des comptes de bilan (notamment les postes « autres créances » et « produits constatés d'avance »). De même, nous avons contrôlé la comptabilisation en produits des concours publics liés aux conventionnements ouvrant droit aux « aides aux postes ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituent le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à la Chapelle sur Erdre
Le 28 avril 2021

SOFAC AUDIT
Commissaire aux Comptes

Jérémy MARTIN

Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'association **GRAINE D'ID**

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 034	3 034			123	0,02
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	21 811	1 551	20 260	2,31	21 086	2,76
. Constructions	325 344	66 428	258 916	29,51	278 890	36,45
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	257 031	207 852	49 179	5,61	60 394	7,89
. Autres immobilisations corporelles	142 882	104 300	38 582	4,40	42 958	5,62
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	480		480	0,05	480	0,06
. Autres titres immobilisés	532		532	0,06		
. Prêts						
. Autres	1 160		1 160	0,13		
TOTAL (I)	***752 274***	***383 165***	***369 109***	42,07	***403 931***	52,80
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	42 962	6 810	36 152	4,12	37 980	4,96
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	111 728		111 728	12,74	128 598	16,81
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	357 577		357 577	40,76	192 543	25,17
Charges constatées d'avance	2 720		2 720	0,31	1 975	0,26
TOTAL (II)	***514 987***	***6 810***	***508 177***	57,93	***361 096***	47,20
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (0 + I + II + III + IV + V)	***1 267 261***	***389 975***	***877 286***	100,00	***765 027***	100,00

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	17 000	1,94	17 000	2,22
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	242 548	27,65	175 050	22,88
Excédent ou déficit de l'exercice	96 757	11,03	67 497	8,82
Situation nette (sous total)	17 000	1,94	17 000	2,22
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement	17 334	1,98	27 951	3,65
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***373 639***	42,59	***287 499***	37,58
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	39 977	4,56	22 774	2,98
TOTAL (II)	***39 977***	4,56	***22 774***	2,98
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	17 478	1,99	7 592	0,99
TOTAL (III)	***17 478***	1,99	***7 592***	0,99
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	306 960	34,99	309 718	40,48
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 841	1,81	36 216	4,73
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	76 957	8,77	80 635	10,54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	20 584	2,35	20 584	2,69
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	25 850	2,95	9	0,00
TOTAL (IV)	***446 192***	50,86	***447 162***	58,45
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**877 286**	100,00	***765 027***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	74 421		69 297		5 124	7,39
dont ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de services	241 998		261 019		-19 021	-7,28
dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	842 882		887 055		-44 173	-4,97
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	82 926		36 020		46 906	130,22
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	3 172		3 715		-543	-14,61
Total des produits d'exploitation (I)	***1 245 399***		***1 257 105***		***-11 706***	-0,92
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	197 530		219 403		-21 873	-9,96
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	18 995		21 310		-2 315	-10,85
Salaires et traitements	832 556		797 848		34 708	4,35
Charges sociales	100 028		107 544		-7 516	-6,98
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	55 297		55 980		-683	-1,21
Dotations aux provisions	9 886		1 743		8 143	467,18
Reports en fonds dédiés	20 175				20 175	N/S
Autres charges	500		381		119	31,23
Total des charges d'exploitation (II)	***1 234 966***		***1 204 209***		***30 757***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***10 432***		***52 897***		***-42 465***	-80,27
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	541		704		-163	-23,14
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	***541***		***704***		***-163***	-23,14
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	4 441		4 518		-77	-1,69
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	***4 441***		***4 518***		***-77***	-1,69
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***-3 900***		***-3 814***		***-86***	-2,24

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***6 532***	***49 083***	***-42 551***	-86,68
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	82 035		82 035	N/S
Sur opérations en capital	13 589	18 788	-5 199	-27,66
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	***95 624***	***18 788***	***76 836***	408,96
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	1 373	374	999	267,11
Sur opérations en capital	4 027		4 027	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	***5 400***	***374***	***5 026***	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***90 224***	***18 414***	***71 810***	389,98
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	1 341 564	1 276 598	64 966	5,09
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 244 807	1 209 100	35 707	2,95
EXCEDENT OU DEFICIT	***96 757***	***67 497***	***29 260***	43,35

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 877 285.83 €
Le résultat net comptable est un bénéfice de 96 756.88 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation de l'association

Objet social

L'association a pour objet de permettre, pour et avec des personnes en difficulté, de faire participer les habitants à la vie et la gestion de leur territoire dans ses différentes dimensions – économique, sociale, culturelle et citoyenne :

- en développant toutes actions de nature à leur (re)donner du dynamisme, de la confiance en elles-mêmes et des relations, par une activité socialement utile, support d'emplois et d'insertion sociale et/ou professionnelle.
- en développant la citoyenneté, le lien social entre les habitants, et leur implication concrète dans l'amélioration et l'entretien de leur cadre de vie par la création de services de proximité accessibles au plus grand nombre.

Pour mener à bien ces objectifs, l'association se dote de tous les moyens (terrains, locaux, matériels, équipement, etc.) nécessaires à la mise en œuvre de ses actions.

Nature et périmètre des activités

Insertion sociale et activités ouvertes sur la ville

- **ATELIERS DES MEMBRES ACTIFS**

Pour développer des actions d'utilité sociale et collective, renouer des relations sociales, travailler sur les freins à l'emploi et participer à la coproduction du service épicerie.

- **ÉPICERIE SOLIDAIRE**

Épicerie, légumes bios du jardin, plats cuisinés maison, cosmétique et hygiène... Inscription auprès du Service Intervention Sociale de la Mairie.

- **ACTIVITES CULTURELLES, ATELIERS, TABLES OUVERTES...**

pour ne pas travailler de façon isolée mais être tourné vers la vie de la cité

Les activités du chantier d'insertion

- ***MARAICHAGE BIOLOGIQUE ET PRODUCTION DE PLANTS***

Production biologique de plants et de légumes de saison en plein champs et sous serres non-chauffées.

- ***SERVICE TRAITEUR***

Pour toutes manifestations,: repas chauds ou froids, buffets, cérémonies.... Livraison et service sur demande. Devis personnalisés. Ouvert du Lundi au Vendredi. Projet de lancement d'une activité de vente de plats à emporter sur un lieu dédié.

- ***ESPACES VERTS***

Entretien, tonte, plantations, broyage de branchages, gestion technique des composteurs collectifs, collecte des encombrants dans les quartiers HLM. Convention avec la SAUR pour l'entretien de bassins de rétention.

- ***COUTURE ET MAROQUINERIE***

Travaux de couture, retouche et réparation de vêtements. Réalisation de sacs et objets de maroquinerie avec des bâches et des tissus de récupération. Confection en 2020 de masques dans le cadre d'une convention de qualification et d'insertion avec la Ville et l'Agglo.

- ***COMMERCE*** :

Gestion et vente à l'Épicerie Solidaire

Développement durable

Sur l'ensemble de nos activités, nous cherchons à avoir une approche écologique, génératrice de plus-value sur le territoire : maraichage biologique, gestion des déchets, alimentation, partenariats ...

Moyens mis en œuvre

Moyens humains

Graine d'ID repose sur des statuts différents qui s'articulent et se complètent :

Les salariés encadrants et administratifs, qui coordonnent et font fonctionner les services.

Les habitants bénévoles au conseil d'administration qui gèrent les projets de l'association, et les spécialistes qui aident au jardin ou pour différents ateliers ce qui représente une trentaine de personnes intervenant régulièrement.

Les salariés, en chantier d'insertion qui travaillent au sein de l'association au maraîchage, à la cuisine, à la couture, les espaces verts ou à l'épicerie.

Les membres actifs qui donnent chaque semaine trois demi-journées de travail bénévole en échange de courses gratuites à l'épicerie solidaire. Ils ont un engagement de 6 mois, renouvelable une fois pour une durée équivalente.

Les adhérents services qui utilisent moyennant une contribution les services de Graine d'ID à l'épicerie solidaire et donnent des coups de main.

La force de Graine d'ID vient de ce mélange de statuts, de rôles, de personnes. Plutôt que d'exclure et d'enfermer, Graine d'ID donne une place à chacun : individus uniques qui, ensemble, forment un tout solidaire.

Locaux et terrains sur la Roche sur Yon

- Bureaux et activité traiteur et cuisine dans un local mis à disposition par la municipalité au 17 rue des Primevères
- Activités du pôle social (épicerie solidaire et ateliers membres actifs) et atelier du service Espaces Verts dans un bâtiment appartenant à l'association au 163 Bd Branly
- Boutique ID couture au Centre commercial de la Garenne rue Iéna, local loué à Vendée Habitat
- Maraichage sur 2 terrains à l'Olivière (mis à disposition par la Ville de la Roche sur Yon) et rue Charles Péguy (loué à un particulier)

Financements

Graine d'ID a une part de ses activités conventionnée Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I.) par la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire (DIRECCTE) pour un total de 29 ETP en 2020. Graine d'ID bénéficie aussi du montant complémentaire de l'aide au poste au titre de l'IAE modulé en fonction des résultats obtenus. Son montant est de 23 829.52€ pour 2020.

Des conventionnements spécifiques complètent cet agrément et déterminent par la même notre public ainsi que les conditions administratives d'entrée.

Nos conventionnements avec le Conseil Départemental de Vendée sont de :

- 29 postes (5 250€/poste) dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental de Vendée et destinés aux bénéficiaires du RSA socle sur l'ensemble des activités de l'ACI.
- 4 mesures jeunes (FAJ) de 6 mois soit l'équivalent de 2 postes (5 000€/poste) dont deux mesures sur l'activité maraîchage et deux sur l'activité espaces verts.
- 36 mesures « Membres Actifs » destinées aux bénéficiaires du RSA de 6 mois chacune, soit 216 mois x 200€/mois = 43 200€ de subvention annuelle maximum.

Autres conventionnements :

- Avec La Roche sur Yon Agglomération : convention qui s'inscrit dans la politique publique action sociale/insertion avec une subvention de fonctionnement de 40 800€.
- Avec La Roche sur Yon, dans le cadre du Contrat de Ville 2020, convention annuelle pour la réalisation de l'action « aide au fonctionnement de l'épicerie solidaire » avec une subvention d'un montant de 11 050€ complétée par la part Etat d'un montant de 3 500€.
- Avec la CAF, convention triennale 2019-2021 intitulée « accompagnement social et épicerie solidaire » avec un montant annuel maximum de 12 480€.
- Avec l'ANDES, par convention met à disposition de l'épicerie solidaire une enveloppe financière de 15 512.74€ en 2020 pour l'achat de produits alimentaires et de produits d'hygiène.

Référentiel comptable applicable et Principes généraux

Référentiel comptable applicable

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

- Plan Comptable Général ;
- Règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 et 2018-06

Principes généraux

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices :
- Prééminence de la réalité sur l'apparence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs de l'exercice

Les évènements significatifs pour la compréhension des comptes annuels sont les suivants :

- Première application du règlement ANC n°2018-06 (voir « Changements de méthodes comptables » ci-dessous)

- Autres évènements majeurs : 2020 a été une année singulière avec la crise sanitaire. Lors du 1er confinement, il y a eu un arrêt total du 17/03 au 30/04 du chantier d'insertion pour les activités entretien espace verts, couture et traiteur avec mise au chômage partiel de la totalité des salariés en insertion et d'une partie des encadrants, avec cependant une quasi neutralité financière pour Graine d'ID :

	Nombre total heures de chômage partiel	Montant indemnités versées pour activité partielle	Montant indemnités reçues de l'Etat
Encadrants	1 243h (0.68 etp)	11 019€	10 812€
Secrétariat et comptabilité	390h (0.21etp)	3 760€	3 686€
CDDI	6 687h (3.67etp)	53 679€	53 679€
Total	**8 320H (4.57etp)**	**68 458€**	**68 177€**

Pendant le confinement, seules les activités maraîchage (la vente de légumes a pu continuer à se faire) et épicerie solidaire ont toujours été maintenues et assurées au départ par les seuls encadrants. En mai la reprise des autres activités s'est faite progressivement sur la base du volontariat pour les salariés en insertion. Seule la restauration n'a redémarré qu'en juin et partiellement avec un volume d'activité nettement inférieur à la normale jusqu'à la fin de l'année. Les ateliers pour les Membres Actifs se sont aussi complètement arrêtés jusqu'en juin.

Les pertes financières liées à cette situation ont été évaluées pour la période mars/avril à 4 500€ par semaine d'arrêt d'activité. Cet impact négatif s'est ensuite réduit au fur et à mesure de la reprise progressive des différentes activités. Mais ces pertes financières ont été largement compensées par des subventions exceptionnelles d'équilibre attribuées à Graine d'ID par les partenaires financiers :

Organisme financeur	Montant de la subvention exceptionnelle d'équilibre
Conseil Départemental (Membres Actifs)	6 600.00
Conseil Départemental (Aide au poste chantier /RSA)	10 778.81
La Roche Agglo (Aide au fonctionnement de la Régie)	15 000.00
Etat DDCS (épicerie)	6774.00
Etat FDI rebond Axe 1 (complément prise en charge salaires CDDI et autres coûts chantier)	32 571.00
ANDES	6 276.00
Complément ANDES	1 749.80
Total	**79 749.61 €**

La crise sanitaire a eu aussi pour conséquence de différer la mise en route du projet conciergerie pour lequel des subventions ont été attribuées (et pour certaines déjà reçues) en 2020 :

Organisme financeur	Montant de la subvention
FDVA	5 000
Politique de la Ville : part Etat	11 000
Politique de la Ville : part Ville	2 025
Etat : FDI Axe II (subvention utilisable du 01/12/2020 au 31/12/2021) 1/13ème des 28 000€ soit 2 150€ sont comptabilisés en 2020	2 150
Total	**20 175**

Pour ces subventions un accord de report d'utilisation en 2021 a été obtenu. Un traitement comptable spécifique leur est appliqué : n'ayant pas été utilisées en 2020, elles sont donc à la fois comptabilisées en produits et simultanément annulées par un poste de charges intitulé « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et inscrites en 194 « Fonds dédiés à la conciergerie non utilisés ».

Les points marquants pour les différentes activités :

. pôle social : après une interruption totale jusqu'en juin, les ateliers pour les Membres Actifs ont progressivement repris avec à nouvel arrêt lors du second confinement en fin d'année. La principale conséquence qui ne peut faire l'objet d'un chiffrage a surtout été la perte de lien social pour les personnes concernées. Comptablement : moins d'achats de consommables (- 4 600€ ; pas de fabrication de jus de pomme notamment) mais la subvention du Conseil Départemental prévue par convention a été réduite proportionnellement au temps d'arrêt des ateliers (200€/ mois/MA). Diminution largement compensée par une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental à hauteur de 6 600€.

. épicerie solidaire : a toujours fonctionné y compris durant les périodes de confinement avec des encadrants et le directeur, ce qui a permis de préparer des colis alimentaires distribués en extérieur de l'épicerie. Organisation qui a été aussi ajustée en fonction de l'absence de l'encadrante lors de ses semaines de formation prévue jusqu'en juin 2021. Comptablement : des achats de consommables plus importants (+7 200€) mais des ventes en hausse de 3 000€ avec des aides exceptionnelles pour 19 500€.

. maraîchage : l'activité avec la vente de légumes a pu continuer à fonctionner sans répercussion négative sur le chiffre d'affaires qui a légèrement progressé. Pour la 1ère année fonctionnement en binôme pour ce secteur avec l'embauche d'une assistante technique en 01/2020 d'où des charges de salaires et cotisations supérieures à celles de 2019. L'activité supporte aussi une perte exceptionnelle de 4 000€ correspondant à la valeur nette comptable du matériel volé au jardin courant 2020.

.Table ouverte : 23 TO ont eu lieu contre 45 habituellement avec des prestations en baisse de 63% sur l'année.

. restauration : arrêt total de cette activité jusqu'à mi-juin et reprise très partielle ensuite. La perte de recettes qui en résulte représente 31 000€ (-42%/2019) avec cependant des achats de consommables réduits de 11 900€. Comptablement : l'activité supporte aussi l'assurance, le loyer et le coût de l'acte notarié payés pour le local au 79 Bd Leclerc (projet snacking) soit 6 000€. Certes les salaires chargés sont réduits du chômage partiel des encadrants mais alourdis par les frais de rupture conventionnelle (5 400€).

. environnement : arrêt total de l'activité pendant le confinement avec reprise progressive et presque complète en juin. La récupération du retard pris sur les contrats et conventions s'est faite un peu au détriment des prestations chez les particuliers (- 9 000€/2019). Mais au final les produits et prestations n'ont diminué que de 1%/2019. Comptablement : des charges salariales légèrement supérieures pour cette activité avec un des deux encadrants revenu à temps plein.

. couture : malgré l'arrêt total de l'activité dans les 1ers temps du confinement, la confection de masques réalisée dans le cadre d'une convention de qualification et d'insertion avec la Ville et l'Agglo pour un montant global final de 25 000€ a permis de terminer l'exercice avec des recettes supérieures de 20 000€ à celles de 2019.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement notoire susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

Changements de méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont été modifiées en application des règlements ANC n°2018-06.

Les principaux impacts de ces règlements sur la présentation des comptes annuels sont les suivants :

Présentation du Bilan

Fonds propres

Présentation actualisée en application des règlements ANC n°2018-06.

Subventions d'investissement sur bien renouvelables

Pas de traitement rétrospectif nécessaire puisque il y a toujours eu pour les clôtures antérieures la comptabilisation par le compte de résultat d'une quote-part annuelle des subventions d'investissement conformément au plan d'amortissement des biens financés.

Présentation du compte de résultat

Une présentation en liste du compte de résultat a été adoptée et actualisée.

Traitement comptable des concours publics

Les aides aux postes sont désormais traitées comme des concours publics et sont à ce titre enregistrées en comptes 73 alors qu'elles étaient traitées auparavant comme des subventions et enregistrées en comptes 74.

Traitement du bénévolat et des Contributions Volontaires en Nature (CVN)

Compte tenu des particularités de l'exercice consécutives à la pandémie, il n'y a pas eu d'interventions de bénévoles. Il n'y a donc pas de contributions volontaires valorisées et portées en compte de résultat. Seule la mise à disposition par la Ville du local 17 rue des Primevères est valorisée mais inscrite comme pour les exercices précédents à la demande de la Ville dans les comptes 6131 et 7422.

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production si elles sont produites en interne.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Selon les termes du règlement C.R.C. du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.
En conséquence, les principes suivants sont appliqués :

- Amortissement des immobilisations non décomposables selon la durée d'usage.

L'ensemble des immobilisations est non décomposable. L'association ne dépassant pas les seuils du décret cité ci-après, la durée d'usage a été retenue pour le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables (décret comptable, art. 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 ; PCG art. 322-4-5, al. 2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006).

La valeur résiduelle des actifs n'étant pas significative et fiable, son montant n'est pas déduit de la valeur amortissable de l'immobilisation.

Les durées utilisées à ce jour sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans
- Constructions : l'association amortit les constructions sur une durée courte de 20 ans.
- Installations à caractère spécifique (serres plastique) : 7 ans pour structure et 3 ans pour bâche
- Installations générales, agencements, aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : de 3 à 7 ans selon véhicule occasion ou neuf
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque qu'il existe un indice de perte de valeur durable d'une immobilisation financière, une dépréciation est pratiquée par différence entre la valeur d'inventaire et la valeur brute. Cette analyse est faite individuellement et actualisée chaque année avec les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes annuels.

Stocks

Les stocks étant très peu importants au 31/12, en conséquence il n'est pas réalisé d'inventaire physique des marchandises à la clôture.

Créances et dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur comptable, c'est-à-dire lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement ou d'insolvabilité du débiteur.

Les créances présentant un espoir de recouvrement nul sont passées en pertes une fois tous les recours épuisés.

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

L'association comptabilise en totalité ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite pour les salariés en CDI, hors contrats d'insertion, présents à la clôture.

En matière d'indemnités de fin de carrière, la convention collective de l'association renvoie aux dispositions prévues par la loi (Droit à indemnités selon ancienneté : 0.5 mois > 10 ans ; 1 mois > 15 ans ; 1.5 mois > 20 ans ; 2 mois > 30 ans) ; par ailleurs il n'a pas été signé un accord particulier interne à l'association.

Mais à titre exceptionnel, le Conseil des Habitants en date du 07/12/2020 a décidé d'attribuer une indemnité correspondant à trois mois de salaire brut à Gérard Vaugelade, Directeur de l'association partant à la retraite le 31/01/2021. Il est donc tenu compte de cette décision pour établir le montant des engagements au 31/12/2020.

L'indemnité de départ à la retraite est calculée à partir des salaires et charges appliqués au 31/12 de l'exercice de clôture et déterminée en appliquant la méthode prospective actualisée tenant compte de l'ancienneté actuelle et future du salarié, de la probabilité annuelle de départ et de l'espérance de vie.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Probabilité annuelle de départ : 5% (0% pour le Directeur)
- Table de taux de mortalité : TH00-02 et TF 00-02 du 21/12/2006 (Ministère de la santé et des solidarités)

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 17 478 €, dont la totalité fait l'objet de provisions.

Fiscalité

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 264.24		228.00	3 034.24
Immobilisations corporelles	741 141.85	22 809.82	16 884.08	747 067.59
Immobilisations financières	480.00	1 692.00		2 172.00
TOTAL	**744 884.09€**	**24 501.82€**	**17 112.08€**	**752 273.83€**

Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 139.24	123.00	228.00	3 034.24
Immobilisations corporelles	337 813.85	55 173.81	12 857.07	380 130.59
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	**340 953.09€**	**55 296.81€**	**13 085.07€**	**383 164.83€**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciel	3 034.24	3 034.24	0	3 ans
Terrains nus	13 545.00	0	13 545.00	Non amorti
Aménagements terrain	8 265.90	1 550.90	6 715.00	10 ans
Constructions	257 364.38	45 091.38	212 273.00	20 ans
Aménagements et rénov. locaux	92 090.07	38 137.07	53 953.00	10 ans
Matériel et installations	257 030.63	207 851.63	49 179.00	3 à 10 ans
Matériel de transport	100 939.43	70 670.43	30 269.00	3 à 7 ans
Matériel et mobilier de bureau	17 832.18	16 829.18	1 003.00	3 à 5 ans
Immobilisations financières	2 172.00	0	2 172.00	Non amorti
TOTAL	**752 273.83€**	**383 164.83€**	**369 109.00€**	

Actif circulant

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0	0	0
Actif circulant & charges d'avance	157 410.04	150 600.04	6 810.00
TOTAL	157 410.04€	150 600.04€	6 810.00€

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	0	0	0	0	0
Comptes de tiers	6 810.00	0	0	0	6 810.00
Comptes financiers	0	0	0	0	0
TOTAL	6 810.00€	0€	0€	0€	6 810.00€

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0
Clients et comptes rattachés	10 460.18
Autres créances	137 419.64
Disponibilités	357 576.79
TOTAL	505 456.61€

Charges constatées d'avance	Montant
Contenants (barquettes, pots à confiture)	2 198.44
Cotisation Andes 2021	100.00
Cotisation Certinomis 2021 et 2022	196.00
Electricité jardin l'Olivière	25.78
1025 dépliants publicitaires	200.00
TOTAL	2 720.22€

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Tableau de suivi des fonds associatifs

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise :				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	27 951.00	0	10 617.00	17 334.00
- Apports sans droit de reprise	17 000.00	0	0	17 000.00
Ecarts de réévaluation sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves règlementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	175 050.40	67 497.38	0	242 547.78
Résultat de l'exercice	67 497.38	96 756.88	67 497.38	96 756.88
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
- Apports				
- Legs et donations				
Résultat sous contrôle de tires financeurs				
Provisions règlementées				
TOTAL	**287 498.78**	**164 254.26**	**78 114.38**	**373 638.66**

Fonds dédiés par projets

Nature des Fonds reportés	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Fonds dédiés sur dons manuels affectés à l'épicerie+pôle social	22 774.00	0	2 972.00	19 802.00	19 802.00
Fonds dédiés sur subventions projet conciergerie	0	20 175.00	0	20 175.00	20 175.00
TOTAL	**22 774.00€**	**20 175.00€**	**2 972.00€**	**39 977.00€**	**39 977.00€**

Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Provisions pour risques & charges (retraite)	7 592.00	9 886.00	0	0	17 478.00
TOTAL	**7 592.00€**	**9 886.00€**	**0**	**0**	**17 478.00€**

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	306 960.22	26 303.80	93 080.52	187 575.90
Dettes financières diverses	0	0	0	0
Fournisseurs	15 840.87	15 840.87	0	0
Dettes fiscales & sociales	76 956.72	76 956.72	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Autres dettes	20 584.36	0	20 584.36	0
Produits constatés d'avance	25 850.00	25 850.00		
TOTAL	446 192.17€	144 951.39€	113 664.88€	187 575.90€

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	0
Emp.& dettes financières div.	0
Fournisseurs divers	0
Dettes fiscales & sociales	0
Autres dettes	0
TOTAL	0€

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Part de subvention FDI Axe II attribuée en 2020 pour utilisation 2021	25 850.00
TOTAL	25 850.00€

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le compte de résultat

Subventions

Origine / Organisme	Nature	Montant
Département	RSA membres actifs	20 400.00
Département	Aide au poste + FAJ	151 088.50
La Roche Agglo	Fonctionnement	40 850.00
Etat et Ville	Politique de la Ville	14 550.00
CAF	Fonctionnement	12 480.00
ANDES	Aliments épicerie	15 512.74
Ville	Mise à dispo local	18 324.83
TOTAL SUBVENTIONS	**€**	**254 881.24€**

Concours publics

Origine / Organisme	Nature	Montant
Direccte (part fixe Etat)	Salaires CDDI	350 391.63
Direccte (part variable Etat)	Salaires CDDI	23 829.52
Direccte (part Conseil Départemental)	Salaires CDDI	171 414.78
Etat (aides PEC)	Aide salaires PEC	3 864.70
TOTAL CONCOURS PUBLICS		**549 500.63€**

Contributions volontaires

Nature / Organisme	Montant
- Ville : mise à disposition du local 17 rue des Primevères (la mise à disposition a été comptabilisée en charges et produits à la demande de la Ville)	
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	

Résultat exceptionnel

Le résultat important dégagé est à rapprocher du montant des subventions d'équilibre exceptionnelles reçues dans le cadre de la pandémie.

Produits exceptionnels

Nature	Montant
- Subventions d'équilibre exceptionnelles (voir détail page 4)	79 749.61
-	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**79 749.61€**

Charges exceptionnelles

Nature	Montant
-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**€**

Autres informations

Effectif moyen

L'effectif moyen en Equivalent Temps plein (ETP) de l'exercice est le suivant :

	Personnel salarié
Cadres	1.00
Non Cadres	
Technicien et Agents de Maîtrises	10.25
Employés (CDDI)	33.73
TOTAL	**43.97 ETP**